

Charte d'Engagement pour l'Accessibilité

Préambule

Nous reconnaissons que l'accessibilité est un droit fondamental et une condition essentielle pour assurer l'égalité des chances. Dans cette optique, nous nous engageons à créer, promouvoir et maintenir des environnements inclusifs, garantissant que nos services, produits et espaces soient accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.

Cette charte formalise notre engagement envers une accessibilité universelle, en s'alignant sur les normes légales, éthiques et sociétales.

Nos Engagements

1. Accessibilité des Services et Produits

- **Conformité aux normes** : Nous nous engageons à respecter et à dépasser les réglementations et standards en matière d'accessibilité, tels que les **WCAG (Web Content Accessibility Guidelines)** pour le numérique ou les directives d'accessibilité des bâtiments.
- **Conception inclusive** : Dès la phase de conception, nous intégrons des principes d'accessibilité universelle dans tous nos services, produits et outils.

2. Accessibilité de la Communication

- **Supports accessibles** : Nous veillons à ce que nos contenus (numériques, imprimés, audiovisuels) soient disponibles dans des formats adaptés (sous-titrage, transcription, braille, etc.).
- **Langage clair et inclusif** : Nous utilisons un langage compréhensible et évitons les jargons inutiles pour garantir une meilleure compréhension par tous.

3. Accessibilité des Espaces Physiques

- **Aménagement adapté** : Nous nous engageons à garantir l'accès à nos locaux pour les personnes à mobilité réduite et à offrir des espaces accueillants pour toutes les formes de handicap (auditif, visuel, cognitif, etc.).
- **Signalétique adaptée** : Nos lieux disposent d'une signalétique claire, lisible et inclusive, intégrant notamment des pictogrammes, du braille ou des contrastes visuels.

4. Accompagnement des Utilisateurs

- **Sensibilisation et formation** : Nous formons régulièrement nos équipes pour qu'elles soient capables d'accompagner les personnes en situation de handicap de manière adaptée et bienveillante.
- **Support personnalisé** : Nous mettons en place des dispositifs d'assistance pour répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs, tels qu'une ligne téléphonique dédiée ou un interlocuteur référent en accessibilité.

5. Évaluation et Amélioration Continue

- **Audits réguliers** : Nous réalisons des évaluations périodiques de nos pratiques pour mesurer leur conformité et leur efficacité en matière d'accessibilité.
- **Prise en compte des retours** : Nous encourageons les retours d'expérience des utilisateurs et les intégrons dans une démarche d'amélioration continue.
- **Veille proactive** : Nous restons informés des évolutions technologiques et législatives pour anticiper les besoins et ajuster nos pratiques.

Mise en Œuvre

Responsabilités

Chaque membre de notre organisation est responsable de contribuer à l'accessibilité et à l'inclusion, selon ses fonctions. Une équipe ou un référent dédié(e) à l'accessibilité est désigné(e) pour superviser les initiatives et garantir leur mise en œuvre.

Collaboration avec les Parties Prenantes

Nous collaborons avec des associations, des experts et des utilisateurs concernés pour co-construire des solutions adaptées et innovantes.

Conclusion

En adoptant cette charte, nous affirmons notre volonté d'agir pour une société plus inclusive et équitable. L'accessibilité ne doit pas être une exception, mais une norme, portée par des actions concrètes et mesurables.

Nous appelons toutes les parties prenantes à nous soutenir dans cette démarche et à participer activement à l'instauration d'un environnement véritablement inclusif.

Signé,

La Direction

AMADIA

20/10/2024